

PRÉFET des DEUX-SÈVRES

1^{er} boisement d'une superficie supérieure à 0,5 ha Formulaire de demande d'autorisation et d'évaluation des incidences propres à Natura 2000 (Arrêté préfectoral du 8 avril 2015 – item 6)

Définition des travaux réalisés : sont concernées les surfaces changeant d'affectation en devenant forestière. On entend alors par boisement un espace occupant une superficie supérieure ou égale à 0,5 ha comportant des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur d'au moins 20 mètres (définition de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière).

À l'intérieur des sites Natura 2000, un 1^{er} boisement ou plantation supérieure à une superficie de 0,5 ha est soumis à autorisation administrative accompagnée d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ?

Il doit être adressé à la **Direction départementale des territoires (Service eau et environnement)**.

La réalisation de travaux ne pourra être engagée qu'après autorisation administrative qui doit être délivrée dans les deux mois après réception du dossier. Au terme de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration le projet pourra être réalisé.

L'évaluation des incidences Natura 2000 se déroule en quatre étapes.

ETAPE 1 – Mon projet et le site Natura 2000 :

- Présentation simplifiée du projet
- Localisation et cartographie
- Étendue et durée du projet
- Zone d'influence du projet



ETAPE 2 – Analyse des incidences potentielles du projet :

- Exposé argumenté
- Analyse détaillée des différents effets potentiels



ETAPE 3 : Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

- Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression



ETAPE 4 - Conclusion

La liste jointe en annexe vous permet d'identifier les structures animatrices des sites Natura 2000 des Deux-Sèvres pouvant vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

1. Demande d'autorisation pour la plantation d'un premier boisement (Articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du Code de l'environnement, arrêté du 8 avril 2015)

Coordonnées du demandeur :
Nom, Prénom :
Dénomination sociale :
N° PACAGE :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Courriel :

2. Évaluation des incidences Natura 2000

ÉTAPE 1— Mon projet et le site Natura 2000

1) Description du projet

Localisation :

Commune et lieu dit	Section cadastrale	n° de parcelle	surface plantée (ha)	essence(s)

Si possible : référence(s) du ou des îlots PAC concerné(s) par le projet de plantation :.....
.....

I

Les parcelles ont-elles déjà fait l'objet de travaux de plantation dans des années antérieures :

☐ oui

☐ non

Description de l'occupation actuelle de la (ou des) parcelle(s) concernée(s), par exemple prairie, culture, friche... :

N° ou nom du (ou des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :
.....

Date et durée prévisible des travaux de plantation :

Date précise si connue :

Ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

☐ Printemps

☐ Été

☐ Automne

☐ Hiver

Travaux annexes à la plantation :

☐ aménagement d'une voie forestière

☐ autres :

Situation topographique :

☐ Plateau / terrasse

☐ Haut de versant

☐ Mi-versant

☐ Bas de versant

Le secteur où se situe le projet a-t-il déjà été remembré ? :

OUI ☐

NON ☐

JOINDRE :

Une carte de localisation du projet au 1/25 000⁰. Cette carte devra situer la ou les parcelles concernées par le projet par rapport au périmètre du site Natura 2000.

Un plan de localisation précis des travaux projetés sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel la zone d'évolution des engins sera également positionnée.

Un ou plusieurs schémas, plans présentant les travaux si nécessaires à la compréhension.

Une ou plusieurs photographies du terrain actuel.

2) Description des enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents sur les parcelles ou à proximité des parcelles concernées par le projet

Il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir liste jointe) et de joindre la copie des informations fournies (note d'enjeux, cartographie...).

Les espèces animales :

Avez-vous identifié des **espèces animales** d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet de plantation ? OUI ☐ NON ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, la(les)quelle(s) ? :

- | | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| ☐ Batraciens | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |
| ☐ Insectes | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |
| ☐ Reptiles | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |
| ☐ Oiseaux | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |
| ☐ Chauves-souris | OUI ☐ | NON ☐ | Ne sait pas ☐ |

☐ Autres à préciser :
.....

Les espèces végétales :

Avez-vous identifié des **espèces végétales** d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet de plantation ? OUI ☐ NON ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, la(les)quelle(s) ? :
.....
.....

Les habitats d'intérêt communautaires :

Présence d'habitats d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet de plantation ?
OUI ☐ NON ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, le(les)quel(s) ? :
.....
.....

PRÉCISIONS SUR LES ENJEUX NATURA 2000 LIÉS AUX TRAVAUX DU PROJET :

	OUI	NON
Présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone de travaux (<i>parcelle(s) concernée(s) par les travaux, zone d'évolution des engins, aire de stockage des matériaux ...</i>) ou sur les parcelles contiguës.	☐	☐
Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.	☐	☐
Présence, à moins de 300 m de la zone des travaux, d'une zone sensible pour les oiseaux hivernants pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.	☐	☐
Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un gîte à chauve-souris pour la préservation desquelles le site Natura 2000 a été désigné.	☐	☐

ÉTAPE 2 – Analyse des incidences potentielles du projet :

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000 :

Destruction d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000

OUI ☐ NON ☐

Dégradation d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000

OUI ☐ NON ☐

Destruction d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000

OUI ☐ NON ☐

Perturbation de la réalisation du cycle d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000

OUI ☐ NON ☐

Autres :

Si vous avez répondu au moins une fois OUI ou rempli la rubrique « Autres » ci-dessus, vous devez compléter l'étape 3. Sinon, vous pouvez passer directement à l'étape 4 (conclusion).

ÉTAPE 3 – Mesures pour supprimer ou réduire les incidences, en cas d'effet significatif :

Si votre projet a des incidences sur les enjeux de conservation du(es) site(s) Natura 2000, vous devez l'accompagner de mesures visant à supprimer ou à minima réduire ces incidences. Par exemple : mise en défens de zones sensibles, période de travaux, matériel ou technique employés, maîtrise des matières en suspension lors des travaux, sensibilisation des entreprises ...

Veuillez décrire ci-dessous les modalités de suppression des incidences du projet sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné (pour faciliter la compréhension des mesures proposées, tout document détaillant les mesures ainsi que des plans et schémas peuvent être annexés au présent formulaire) :

[illegible]

ÉTAPE 4 – Conclusion

L'animateur du site Natura 2000 a-t-il été contacté ?

☐ Non

☐ Oui Nom et prénom de la personne contactée :

Une évaluation des incidences doit être conclusive. Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou des sites Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés?

☐ **Je déclare que le projet de plantation décrit ci-dessus n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est remis au service instructeur (DDT 79) et tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation au titre de Natura 2000.

☐ **Mon projet à ce stade présente encore des incidences négatives au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés.**

Le projet ne pouvant être autorisé en l'état, celui doit être revu afin de supprimer ses effets négatifs. Un nouveau dossier pourra être présenté au service instructeur avec de nouvelles mesures d'évitement et/ou de réduction.

Dans tous les cas, je m'engage à attendre l'arrêté d'autorisation de plantation avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois, conformément à l'article R.414-24 du code de l'environnement.

Fait à (lieu) :

Le (date) :

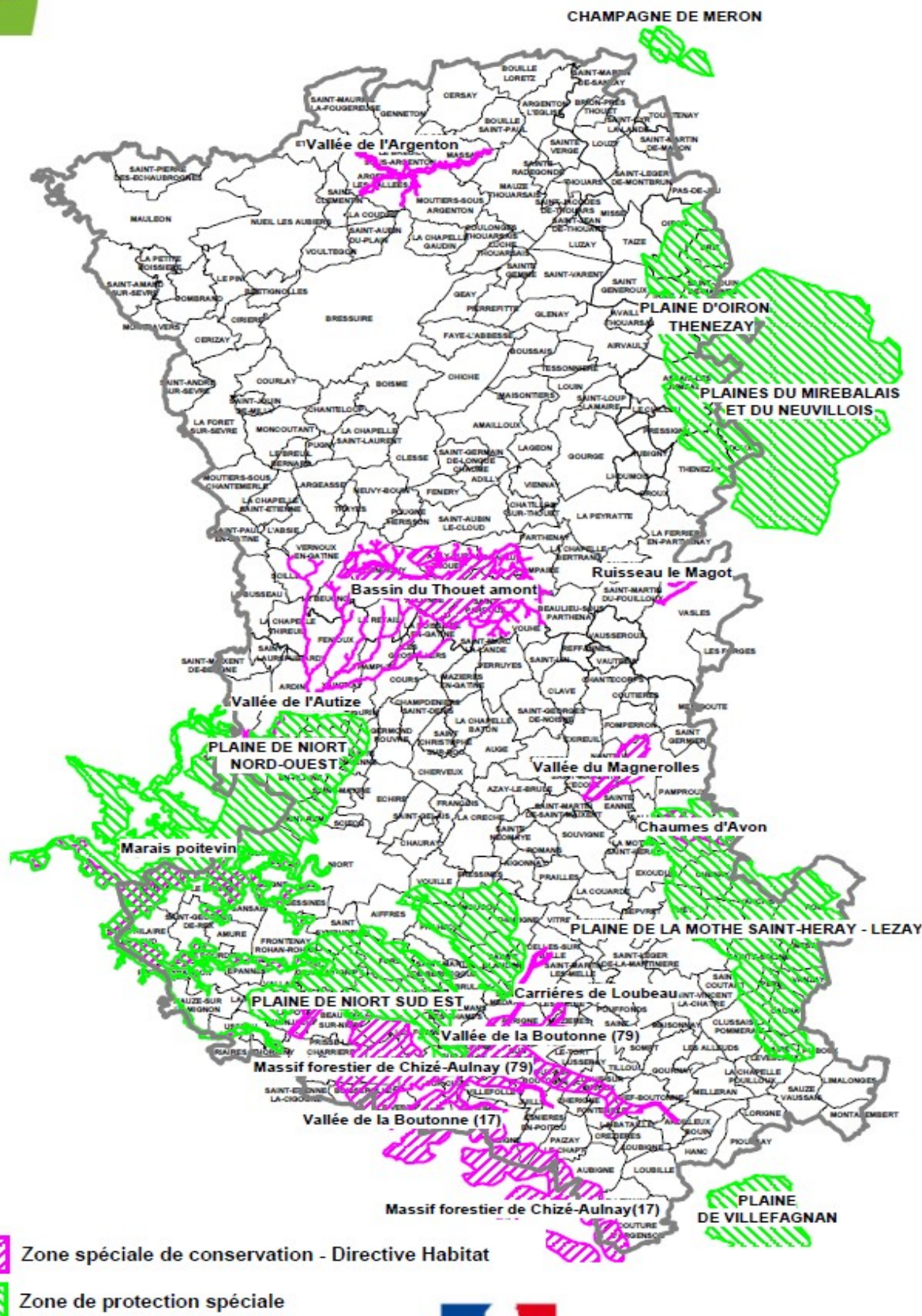
Nom, Prénom :

Signature

ANNEXES

- **Carte des sites Natura 2000 en Deux-Sèvres**
- **Listes et coordonnées des structures animatrices**

NATURA 2000 en Deux-Sèvres



Liste des structures animatrices Natura 2000 pour le département des Deux-Sèvres

En attente de désignation d'une nouvelle structure animatrice
Site en animation : **Ruisseau du Magot**

Syndicat Mixte à la carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
3 route de Verdeil
79800 Sainte-Eanne
05 49 05 37 18
Correspondants : , **David THEBAULT, Clément LEBRETON**
dthebault@smc79.fr, clebreton@smc79.fr
Site en animation : **Vallée du Magnerolles**

CREN Poitou-Charentes
Antenne des Deux-Sèvres
45 rue Villersexel - 79000 NIORT
Tel : 05.49.75.97.36
Correspondante : **Justine VIDAL**
vidal@cren-poitou-charentes.org
Sites en animation : **Carrières de Loubeau et Chaumes d'Avon**

Syndicat mixte de la Vallée du Thouet
26 Rue de la Grille
79600 SAINT LOUP-sur-THOUE
Tel : 05.49.64.85.98
Correspondant : **Jocelyn ADAM**
natura2000@valleeduthouet.fr
Site en animation : **Bassin du Thouet amont**

Pôle Environnement et Développement Durable
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
27 Boulevard du Colonel Aubry
BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex
Tel : 05.49.65.99.59
Correspondant : **Guillaume KOCH**
guillaume.koch@agglo2b.fr
Site en animation : **Vallée de l'Argenton**

SIAH de l'Autize et de l'Egray
Le Toit des Sources
4 Rue de l'Atlantique
79160 Le BEUGNON
Tel : 05.49.63.33.74
Correspondante : **Cécile POUGET**
siah.autize.egray@gmail.com
Site en animation : **Vallée de l'Autize**

Parc Naturel Régional du Marais poitevin
2 Rue de l'Eglise,
79510 COULON
Tel : 05.49.35.15.47
Correspondante : **Odile CARDOT**
o.cardot@parc-marais-poitevin.fr
Sites en animation : **Marais poitevin (ZPS et ZSC)**

Syndicat Mixte de la Boutonne (SYMBO) :
71 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05.49.07.82.68 ou 06 07 23 86 19
Correspondant : **Mickaël COUTANTIN**
mickael.coutantin.symbo@orange.fr
Site en animation : **Vallée de la Boutonne**

Conseil départemental des Deux-Sèvres
Correspondant : Natacha Bouet
Maison du Département - Mail Lucie Aubrac -
CS 58880 -
79028 NIORT Cedex
Tel : 05.49.06.79.79
Correspondante : **Natacha BOUET**
Tel : 05.17.18.81.62
natacha.bouet@deux-sevres.fr

Sites en animation : **Massif forestier de Chizé-Aulnay ; Plaine de Niort Sud-Est ; Plaine de Niort Nord Ouest ; Plaine de la Mothe Saint-Héray – Lezay ; Plaine d’Oiron – Thénezay.**